



PREFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE
CABINET DU PREFET
BUREAU DE LA COMMUNICATION INTERMINISTERIELLE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Naturalisations

Un site unique pour les demandes de naturalisations :
la préfecture d'Indre-et-Loire

À compter du **1er juillet 2015**, toutes les nouvelles demandes de naturalisation par décret ou par mariage formulées par les ressortissants étrangers domiciliés dans les six départements de la région Centre-Val de Loire (Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret), devront être adressées par voie postale à la préfecture d'Indre-et-Loire – 37925 TOURS Cedex 9.

- **Pour les demandes déposées avant le 1er juillet 2015**, les demandes seront à adresser à la préfecture de résidence.
- **Pour les nouvelles demandes reçues entre le 1er juillet et le 30 septembre 2015**, la préfecture d'Indre-et-Loire vérifiera que toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier sont fournies.
- **À compter du 1er octobre 2015**, l'instruction de ces dossiers et des nouvelles demandes transmises par courrier à partir de cette date sera assurée par une plate-forme régionale " naturalisations ", mise en place à la préfecture d'Indre-et-Loire – 37925 TOURS Cedex 9 – pour le compte des six départements de la région.